

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2020

Date de convocation : 4 juin 2020
Date d'affichage : 16 juin 2020

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt, et le douze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET.
En exercice : 14
Présents : 14
Absents excusés : 0
Ont donné pouvoir : 0
Votants : 14

Secrétaire de séance : Julien HUGONNIER

Présents : SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - PARDIN A. - PERRIER M. - DREVET J. - BOCHET A. - CHATEL N. - SALOMON MURAT L. - BLANCHIN C. - GRILLET L. - DUBOURGEAT P. - HUGONNIER J. - DA SILVA GOMES J. - CRÉTET S.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point portant sur l'acquisition de terrains. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier cette question lors de la présente séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MAI 2020

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES 2020

M. le Maire informe que, suite à la réforme de la taxe d'habitation, le vote du Conseil ne portera que sur les taux de taxes foncières.

Après étude des différents taux d'imposition, M. le Maire propose le maintien des taux 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe Foncier bâti : 11,10 %
- Taxe Foncier non bâti : 53,75 %

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL M14 - EXERCICE 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 159 780 €	1 159 780 €
Investissement	1 296 350 €	1 296 350 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M14 2020.

BUDGET PRIMITIF EAU M49 - EXERCICE 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M49 de l'eau pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	13 000 €	13 000 €
Investissement	0 €	0 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M49 EAU 2020.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT M49 - EXERCICE 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M49 de l'assainissement pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	13 000 €	13 000 €
Investissement	0 €	0 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M49 ASSAINISSEMENT 2020.

VERSEMENT DES INDEMNITES DE DEPLACEMENT

Indemnité de déplacement des conseillers :

M. le Maire propose d'indemniser les frais de déplacement aux conseillers municipaux selon les barèmes en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale lorsque les trajets sont éloignés au-delà de 50 km aller et retour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement des indemnités pour la durée du mandat.

Indemnité de déplacement des bénévoles de la bibliothèque :

M. le Maire propose de rembourser les frais de déplacements des bénévoles de la Bibliothèque pour le transport des livres et CD à la Bibliothèque de Chambéry ou de La Léchère.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- de verser une indemnité de déplacement aux responsables de la Bibliothèque en remboursement des frais de transport des livres et CD de la Bibliothèque de Montailleur à la Bibliothèque Départementale de prêt de Chambéry ou de la Léchère selon les barèmes en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale,
- de s'engager à verser cette indemnité pour la durée du mandat.

REPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REPLACEMENT

Les dispositions du Code Général des collectivités Territoriales (article L 5211-10) portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Maire, permettent au Conseil Municipal d'attribuer au Maire, la délégation suivante pour améliorer la gestion des missions dévolues à l'administration :

- recruter le personnel occasionnel et en contrat à durée déterminée pour les besoins des services et mandater les charges et salaires correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne délégation au Maire pour recruter le personnel occasionnel et en contrat à durée déterminée pour les besoins des services et mandater les charges et salaires correspondants.

Si des personnes sont disponibles pour effectuer des remplacements, merci d'adresser votre CV en mairie.

ACQUISITION DE TERRAIN : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A JEAN-CLAUDE CARRIN

M. le Maire propose de faire l'acquisition de parcelles situées à l'Épigny appartenant à Jean-Claude CARRIN pour une surface totale de 11 438 m² au prix unitaire de 0.35 € le m² soit un prix total de 4 003.30 €.

N° de parcelles	Surface en m ²
G 608	855
G 609	155
G 613	940
G 614	133
G 615	1 095
G 617	3 200
G 618	575
G 619	2 262
G 620	1 675
G 1260	90
G 1262	192
G 1264	94
G 1265	172

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles citées ci-dessus au prix de 0.35 € le m²,
- Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

POINT SUR LES TRAVAUX

Aménagement du Chef-Lieu

La consultation des entreprises est en phase de négociation. Le choix des entreprises sera fait lors du conseil municipal du 22 juin. Le Conseil se prononce sur les variantes en matière de revêtement, de mobilier, de luminaires...

Construction du bâtiment annexe école

Il conviendra de se déterminer sur la structure du bâtiment afin de déposer le permis de construire et de lancer la consultation des entreprises.

Pont de l'Épigny

La recherche en responsabilité n'a pas abouti. L'étude pour la réfection du pont est en cours.

Eclairage public

Suite à l'élaboration de l'état des lieux de l'éclairage sur toute la commune, une réflexion est menée sur l'amélioration des performances énergétiques, sur la qualité de l'éclairage et sur la pertinence de l'emplacement des luminaires...

Ralentisseur

Devant la réclamation des habitants de la Chagne d'en bas au sujet de la vitesse excessive des véhicules traversant le hameau et engendrant un risque vis-à-vis des riverains, un ralentisseur sera installé vers le bassin.

QUESTIONS DIVERSES

Moustiques

M. le Maire rappelle les règles à suivre (voir document joint) pour lutter contre l'invasion des moustiques et notamment du moustique tigre, désormais présent sur notre territoire. Il incite vivement les habitants à être vigilants. De son côté, la commune mène chaque année une campagne de démoustication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 juin 2020 à 19h00